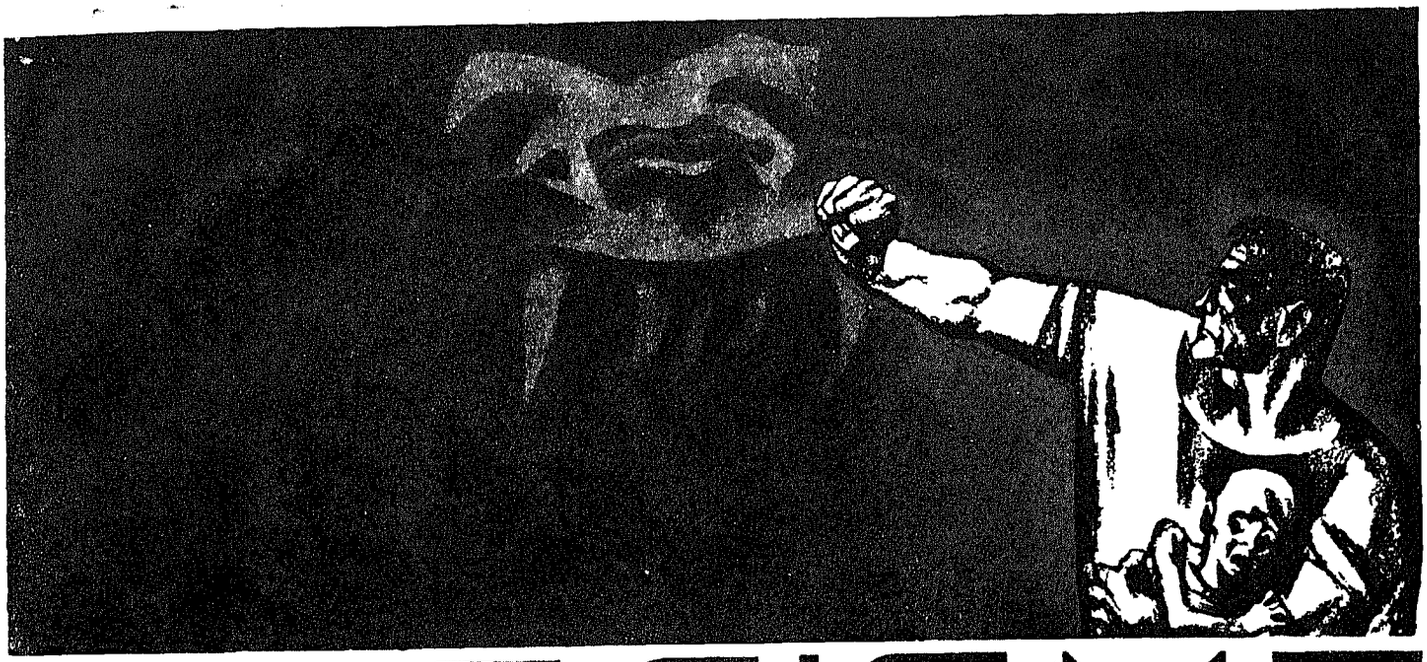

FASCISME

ORGANE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU TRANSPORT

PARAÎT TOUS LES QUINZE JOURS EN FRANÇAIS, ALLEMAND, ANGLAIS, SUÉDOIS, ESPAGNOL ET HOLLANDAIS ET EN PARTIE EN ESPÉRANTO. LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE FL. 4.- PAR AN (ET DE FL. 2.- POUR LES MEMBRES DES ORGANISATIONS ADHÉRENTES À L'I.T.F. ET AUTRES ORGANISATIONS OUVRIÈRES). S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS: VONDELSTRAAT 61, AMSTERDAM, WEST

N°3
6e année

Amsterdam, le 5 février 1938

Le bilan social d'un Etat corporatif chrétien.---------- (I.T.F.) Alors qu'en février 1934 les organisations ouvrières étaient dissoutes en Autriche, la dictature catholique assura qu'elle ne tolererait aucune atteinte aux droits des travailleurs. L'Autriche deviendrait un Etat corporatif catholique qui saurait sauvegarder les intérêts des classes laborieuses de manière bien plus efficace que ne l'avaient fait les syndicats "partisans de la lutte des classes".

Quatre ans plus tard, les porte-parole mêmes de la dictature catholique devaient avouer que la réalisation de l'idée corporative a amené, au lieu de la justice sociale promise, une réaction des plus noires: " Les dividendes et les bénéfices s'accroissent, seuls les salaires ne montent pas" ainsi déclara le curé Hausleithner le 13 novembre, 1937 à l'assemblée des dirigeants du mouvement ouvrier chrétien. "La période passée de dépression a durement fait sentir ses contre-coups mais la période de prospérité économique qui suivit n'apporte aux travailleurs aucun mieux-être. Ce fait qui constitue un signal d'alarme pour tous les hommes aux sentiments sociaux, nous oblige à nous demander si notre politique de salaires est la bonne. S'il faut en effet entendre par ordre corporatif la suppression de tout mouvement revendicatif en même temps que l'abolition de la lutte de classe, c'en est fait de l'idée corporative, parce que l'esprit social l'aura quitté."(Suivant le compte-rendu dans le"Oesterreichische Arbeiterzeitung" l'organe central du mouvement des ouvriers et employés chrétiens, N° du 8 janvier 1938.)

"Que de grandes phrases n'a-t-on pas prononcées au début de de la nouvelle époque et combien les employeurs, eux aussi n'ont-ils pas promis!" ainsi ajoute le"Oesterreichische Arbeiterzeitung" du 15 janvier. "Sur le terrain social bien peu de changements favorables se sont produits depuis 1933 pour les travailleurs; s'il y a eu des changements ils étaient bien plutôt à leur détriment."

Obligations sociales dans l'Autriche actuelle.----- (I.T.F.)"Le décret du gouvernement suivant lequel on doit en cas de commandes passées par les pouvoirs publics, prendre en première ligne en considération les employeurs qui s'acquittent de leurs obligations sociales vis-à-vis de leurs salariés, n'est tout simplement pas respecté dans la pratique" ainsi écrit l'hebdomadaire viennois "Arbeiterwoche" dans son numéro du 22 janvier. "Les pouvoirs publics passent souvent leurs commandes aux entreprises qui produisent à meilleur compte en rognant les frais de personnel. La municipalité de Vienne donne hélas un mauvais exemple à ce sujet."

Cette promesse de la dictature chrétienne d'exiger du moins des fournisseurs de l'Etat le respect des obligations sociales ne devait servir on l'a vu, qu'à tranquilliser l'inquiétude des travailleurs et à faire bonne impression à l'étranger.

Listes noires. (I.T.F.) La "Arbeiterwoche", un organe de propagande de la dictature catholique paraissant à Vienne, parle dans son numéro du 20 janvier de "pratiques qui font penser à des méthodes moyenâgeuses" et écrit: "Les ouvriers des taillanderies de Styrie et de Carinthie se plaignent toujours à nouveau depuis un certain temps déjà d'un accord conclu entre les employeurs en vertu duquel un ouvrier ne peut pratiquement plus trouver à s'employer ailleurs, que si son ancien employeur y consent. Des plaintes concernant une convention pareille se font jour aussi dans l'industrie des fonderies. C'est ainsi qu'un ouvrier depuis des années en chômage n'a pas pu accepter un nouvel emploi parce que l'entreprise qui l'occupait autrefois ne donnait pas son consentement, tout en étant elle-même dans l'impossibilité de le prendre à son service à ce moment.

Depuis quelques semaines des entreprises viennoises aussi ne se bornent pas à faire subir à des ouvriers qui cherchent un emploi et qui leur sont normalement envoyés par le bureau de placement, un examen au point de vue professionnel, mais-- contrairement aux prescriptions et à ce qui se pratiquait jusqu'ici--on leur retire aussi la carte du bureau de placement en déclarant qu'il est nécessaire de demander d'abord des renseignements auprès des anciens employeurs. Cette pratique semble devoir être attribuée à un plan général.

Ce système de demander des renseignements sur des questions autres que professionnelles, est un pas vers la mise en vigueur des trop fameuses listes noires. Il y a certes encore de vieux ouvriers qui se rappelleront les luttes menées pour obtenir l'abolition du carnet de travail. Ces ouvriers sauront aussi sans doute, ce que signifient les listes noires, elles peuvent devenir pour chaque travailleur la cause d'un refus d'embauchage et le condamner à un chômage permanent."

Le "Freie Arbeiterstimme" un autre journal de propagande de la dictature écrivait le 21 janvier que le système des listes noires fonctionne déjà.

Lutte pour le droit en Autriche. (I.T.F.) La fabrique viennoise de machines à coudre Rast et Gasser, tente depuis quelque temps de remplacer par des éléments fascistes les ouvriers et ouvrières anciennement organisés dans des syndicats libres. Le 3 décembre dernier, une ouvrière occupée depuis plus de 10 ans dans l'entreprise, a été licenciée "faute de travail", bien que peu de temps avant l'on ait engagé deux nouvelles ouvrières dans le même service. Le jour du licenciement, un vendredi, les travailleurs ne purent rien entreprendre, vu que c'était la fin de la semaine. mais le lundi à 7 heures, du matin, le personnel exigea la réintégration immédiate de l'ouvrière licenciée. A 8 heures, satisfaction ne leur avait pas encore été donnée après quoi l'ensemble du personnel, quelque 300 ouvriers et ouvrières, déposèrent le travail. Sur ce, la direction capitula. Le travail fut repris lorsque l'ouvrière injustement licenciée, eut été rappelée au travail.

Dans l'imprim rie de la "Centrale d'achat des coopératives autrichiennes" une grève d'un demi-jour éclata le 15 décembre pour protester contre le licenciement contraire au contrat de deux ouvriers. Sous la pression de ce mouvement, la direction céda. Les deux ouvriers furent réintégrés et on leur paya l'arriéré du salaire.

Les 800 ouvriers occupés dans les mines de Biberstein, refusèrent le 20 décembre au matin de descendre dans la mine aussi longtemps que la direction n'aurait pas annulé une mesure particulièrement révoltante. Un ouvrier était tombé malade. Le directeur avait exigé du médecin qu'il déclare l'ouvrier apte au travail. Le médecin dit que c'était impossible. Sur ce, le directeur avait décrété que dorénavant les ouvriers devaient d'abord se faire porter malade par un autre médecin avant d'avoir le droit de se faire traiter par ce médecin spécialement consciencieux. Après deux heures de grève, les ouvriers descendirent au travail tout en déclarant cependant que si cette nouvelle mesure n'était pas promptement annulée, ils déposeraient à nouveau le travail.

Les abatteurs de porcs de l'abattoir viennois de Saint Marx avaient demandé le paiement d'une allocation de Noël. Celle-ci leur ayant été refusée, ils déposèrent le travail et tinrent bon jusqu'à ce qu'on leur eût donné satisfaction.

Les ouvriers allemands refoulés de 50 ans en arrière.---------- (I.T.F.) Le "Deutsche Berkwerkszeitung" quotidien des industriels de la Ruhr célébrait le 20 janvier 1938, le 4ème anniversaire de la proclamation de la loi nazie, dite loi sur l'ordonnance du travail national. L'organe patronal écrit avec satisfaction: "Rien ne fait plus clairement ressortir le renouvellement qu'une comparaison entre le premier article de la loi et la constatation faite en 1890 à un session de l'Association des industriels disant que "toute reconnaissance d'une égalité de droits entre employeurs et salariés était exclue"; que l'ouvrier était "subordonné à la volonté souveraine de l'employeur" et que "toute intervention de la part de l'Etat devait être catégoriquement repoussée".

La satisfaction du journal patronal n'est que trop facile à comprendre. S'il est vrai que les employeurs du Troisième Reich du réarmement doivent se laisser prescrire par l'Etat sur quels terrains ils ont le droit de faire des bénéfices, il a d'autre part été fait droit à leur désir vis-à-vis des ouvriers. La loi nazie stipule: "Le chef de l'entreprise tranche à l'égard de ses salariés (Gefolgschaft) toutes les questions intéressant l'entreprise". De même que le demandaient les industriels il y a 48 ans, les ouvriers sont "subordonnés à la volonté souveraine de l'employeur". La reconnaissance de l'égalité arrachée par les organisations syndicales des travailleurs, a été abolie; dans l'Allemagne hitlérienne c'est l'employeur qui commande, l'ouvrier doit obéir. La dictature nazie a refoulé les travailleurs allemands de 50 ans en arrière.

Epuration du Front allemand du Travail.---------- (I.T.F.) Le Dr.Ley, chef du Front allemand du Travail a commencé le 1er février une nouvelle action d'épuration du Front du Travail. Il fera pendant quelques semaines une tournée dans le pays afin d'intervenir et de mieux régler l'organisation du Front allemand du Travail là où cela pourrait encore paraître nécessaire. "Si quelques restes du passé où dominaient les principes de la lutte des classes subsistent on les expirpera sans pitié." Ainsi déclara-t-il à un rédacteur du "Völkische Beobachter" (N° du 29 janvier 1938).

Le Front du Travail a deux tâches: il doit faire de la propagande nationale-socialiste dans l'entreprise et en même temps surveiller le personnel et aviser les autorités intéressées--administration sociale armée, police-- de troubles menaçants. Vu que le régime nazi tient avant toute autre chose à pouvoir poursuivre le réarmement sans être dérangé, il est nécessaire que les fonctionnaires responsables du ministère du Travail, les Commissaires au travail soient constamment tenus au courant de la question de savoir pendant combien de temps encore les salaires peuvent être maintenus au bas niveau actuel, malgré la hausse du coût de la vie, sans qu'on ait à craindre des mouvements de résistance. L'armée désire elle, être renseignée sur l'état d'esprit dans les entreprises afin de pouvoir juger de la "résistance en cas de guerre des industries de guerre. La Gestapo désire savoir où elle doit intervenir.

Cette double tâche place le Front du Travail dans une situation difficile. Si contrairement à la vérité, il rapporte sur le succès de son activité, des difficultés se produiront lorsque la véritable état d'esprit ne pourra plus être dissimulé; si par contre il mentionne dans ses rapports l'effervescence croissante, on lui reprochera une propagande mal faite. C'est pourquoi les secrétaires du Front du travail de quelques localités ont tâché de gagner les travailleurs, non pas par des phrases, mais par une activité radicale. Ils sont parfois allés jusqu'à céder devant la pression des ouvriers et à mener des actions contre certains employeurs. Aussi longtemps que ces actions visaient des employeurs juifs, on leur laissa libre cours. Lorsque toutefois ces secrétaires furent poussés à l'offensive contre des employeurs réactionnaires nazis, lorsque, surtout dans la Ruhr, mais aussi dans certaines régions du centre et du nord-ouest d'Allemagne et de Prusse orientale, des frottements locaux se produisirent, les employeurs eurent recours à Göring. Après l'élimination du Dr.Schacht il sembla que le Dr.Ley allait s'employer pour obtenir pour le Front du Travail le droit de mener des actions. Certains journaux du Front du Travail exigèrent que les organisations patronales de l'"économie industrielle" soient incorporées dans le Front du Travail. Le 29 janvier le cabinet fut saisi de ces différends. La veille au soir le Front du travail capitula publiquement. Le Dr.Ley déclara à un représentant du "Vökischer Beobachter" qu'il s'inclinait sans réserves devant les ordonnances de Göring: " Je n'ai jamais (!) considéré comme ma tâche de conquérir le plus d'indépendance possible

pour le Front du travail". Le même jour, le "Angriff", le quotidien du Front du travail assurait que "personne ne songe à transformer l'organisation économique comme telle" (les associations patronales!). Le journal reconnaît même de manière explicite que le Front du Travail n'a pas le droit de prescrire aux employeurs ce qu'ils ont à faire car "il va sans dire qu'en dernière analyse, c'est le chef d'entreprise qui tranche".

Le patronat ne s'est pas contenté de ces déclarations repentantes. Le Front du Travail doit éliminer comme des "restes d'un passé de lutte de classe" les secrétaires qui, par une activité radicale, avaient cherché à lui procurer enfin un certain prestige dans les entreprises. Le Dr.Ley est déjà en train d'"épurer".

Le Front du Travail est un organe public. (I.T.F.) Dans son numéro du 9 janvier 1938, le Angriff", quotidien du Front allemand du travail, mentionne avec orgueil que "le tribunal de Magdebourg décréta dans un de ses jugements que les cotisations au Front allemand du travail doivent être considérées de la même manière que des impôts et des versements aux assurances sociales.".

"Il fait bon travailler en Allemagne".---------- (I.T.F.) Les fonctionnaires de l'Inspection du travail allemande visitèrent en 1936 329.0 329.000 entreprises. Ces visites leur ont donné lieu à "faire valoir quelques 120.000 critiques sur l'hygiène industrielle".("Angriff" 8 I. 1938)

Le sport ouvrier en Allemagne (I.T.F.) L'Office allemand pour les assurances sociales constate le 23 juin 1937 (Aktenzeichen I a.5.606/36) que "les sports dans l'entreprise sont des exercices sportifs auxquels les apprentis et les employés d'une entreprise doivent participer sur l'ordre de l'employeur et que l'employeur organise pendant les heures de travail afin de se former une personnel sain et capable d'un bon rendement ".L'Office des assurances sociales a de la sorte dépeint, on ne saurait mieux, le caractère du sport ouvrier nazi.

Nous vous prendrons vos enfants... (I.T.F.) L'Association des jeunes filles allemandes,* à laquelle toutes les jeunes allemandes doivent adhérer conformément à la loi, a expédié dans la ville de H. qui compte environ 18.000 habitants, la circulaire ci-après, particulièrement caractéristique de la manière dont se développent les choses dans le Troisième Reich "Aux parents de nos jeunes filles. - Nous avons dû constater ces derniers temps à plusieurs reprises que sur les quelque 600 jeunes filles de notre groupement, il n'y a que 270 à 300 et souvent encore moins qui viennent aux réunions.En même temps nous avons été saisis de plaintes de la part de parents disant que leurs filles ne rentraient des réunions du groupement qu'à 11 heures du soir voire à minuit. Afin de remédier à cette situation intolérable, nous avons décidé ce qui suit: " A l'avenir il n'y aura plus qu'une seule soirée par semaine de l'Association des jeunes filles allemandes..... Une absence ne sera excusée que dans des cas tout à fait spéciaux et encore quand tous les détails auront été fournis. Lorsqu'une jeune fille manque une fois à la réunion sans être excusée, elle sera avertie par la directrice du groupe. Si elle manque deux fois, elle aura un avertissement de ma part et en même temps les parents seront mis au courant; une troisième absence donnera lieu à l'expulsion de l'Association des jeunes filles... Informez-vous sur nos différentes manifestations, de la sorte vous serez au courant des soirs où votre fille doit participer aux réunions et il nepourra plus se produire qu'une jeune fille aille pendant des semaines soi-disant participer aux réunions et qu'en réalité elle traîne je ne sais où... Il va sans dire que nous ne pouvons pas prendre la responsabilité pour chaque jeune fille séparément. J'ose espérer que vous voudrez nous aider pour qu'à l'avenir nous puissions compter d'avantage sur nos jeunes filles.- La directrice de la section de X."

Dans un discours fait à Erfurt, le 16 juin 1933, Hitler avait menacé:"S'il y a des gens qui croient qu'ils ne peuvent plus s'adapter au nouveau régime, nous leur prendrons leurs enfants." Il tâche à présent de mettre cette menace à exécution.

Les assurances sociales sous la croix gammée. *) (I.T.F.) La crise économique avait amené en 1930 un arrêt et la reconstitution sur un niveau plus bas des assurances allemandes. Par les décrets-loi des gouvernements conservateurs

* Voir la note page 19.

promulgués en 1930 et 1931, les prestations de l'assurance-chômage et de l'assurance-maladie, accidents et vieillesse, avaient été à tel point avilies, que les ouvriers et employés intéressés se trouvaient aux prises avec la pire misère. A cette époque les Nazis tâchaient de recruter des partisans parmi ces mécontents en leur promettant l'abolition de tous ces avilissements, en leur rappelant le programme du parti qui promettait des "pensions convenables" aux vieux et aux invalides, ce qui ne les empêcha pas toutefois de fournir froidement leur appui (en 1932) au cabinet von Papen qui avilit davantage les prestations de tous les services des assurances sociales. En outre, la 1ère année de dictature nazie apporta, par une loi du 7 décembre 1937, au lieu des améliorations promises

des avilissements inouïs du régime des assurances sociales des ouvriers et employés allemands.

Même les Nazis comprenaient que les rentes à tel point diminuées ne permettaient plus de vivre. Le préambule à la loi en question déclarait d'une manière expresse "qu'il n'était pas possible d'imposer aux bénéficiaires de rentes une réduction ultérieure de leurs revenus". Néanmoins, ceux qui devaient entrer le 1er janvier 1934 au bénéfice d'une rente furent placés dans l'obligation de se tirer d'affaire avec une somme encore plus minime. Au lieu des "pensions convenables" solennellement promises dans le Programme nazi, les vieux et les invalides devaient se contenter de pensions de famine.

Dans une intéressante brochure "Deutsche Sozialversicherung 1933/36 qui vient de paraître de la main de Ernst Sachse, l'auteur a calculé l'importance des réductions des rentes et pensions. Un ouvrier ayant payé pendant 1.000 semaines --20 ans-- uniquement des cotisations dans la classe la plus basse (I) ou dans la classe la plus élevée (VII) avait droit à toucher par mois la pension suivante:

	Classe de salaire I la plus basse	Classe de salaire VII (revenu de plus de 36 Mk. par semaine)
Suivant le régime en vigueur au 1er janvier 1932	Rm. 25.-	Rm. 55.-
" " " " 1933	" 18.-	" 48.-
Suivant le régime nazi, seulement	" 12,60	" 42,60

Les pensions les plus basses, après 20 ans d'affiliation, qui en 1932 avaient déjà été ramenées de 25 marks à 18 marks, furent diminuées davantage par les Nazis jusqu'à 12,60 marks --42 Pfennigs par jour!. Les pensions dans la classe la plus élevée furent ramenées de 55 marks à 42,60 par semaine.

Pour les employés on constate une diminution analogue. Les pensions s'élevaient suivant le régime en vigueur au

	1er janvier 1932	1er janvier 1933	à partir du 1er janvier 1934
Pensionnés	Rm. 41,50	Rm. 34,50	Rm. 31,25
Veuves	" 29,90	" 17,50	" 15,60
Orphelins	" 20,75	" 13,80	" 12,50

(Ces chiffres se rapportent à la classe la plus basse)

La caisse d'assurance-vieillesse des ouvriers du sous-sol ramena, suivant les indications de l'Office social du Front allemand du Travail, pendant la crise, les rentes de 59 marks (taux de 1930) à Mk.:39 et ensuite --en régime hitlérien --à Mk.29.-par mois. Cette mesure plaça les pensionnés dans une telle misère que les municipalités des régions minières durent payer des secours supplémentaires aux bénéficiaires de la caisse des ouvriers du sous-sol, pour les préserver, eux et leur famille, de la famine. Ce surplus de dépenses grevait lourdement ces municipalités. C'est pourquoi la réduction de la rente a été diminuée de moitié à partir du 1er janvier 1938, afin de décharger les caisses municipales.

En ce qui concerne l'assurance-maladie, l'indemnité de maladie et l'indemnité de décès --déjà ramenées en 1932 à bien au-dessous du niveau de 1914--furent avilies davantage. L'indemnité de maladie fut intentionnellement maintenue à un niveau très bas afin de contraindre les assurés à ne se porter malade que lorsqu'ils ne pouvaient vraiment pas faire autrement. On diminua aussi la période pendant laquelle l'indemnité était servie. Alors qu'au 31 décembre 1930, plus de 5 millions des membres des caisses --soit plus de 1/4 de tous les assurés-- avaient droit à toucher pendant plus de 26 semaines (en partie jusqu'à un an) l'indemnité de maladie, il n'y avait plus en 1936 que 1,4 million de membres

des caisses --7% de tous les assurés--qui pouvaient bénéficier pendant plus de 26 semaines de l'indemnité de maladie. Si malgré cela, il y eut en 1935 405 cas de maladie comportant incapacité de travail sur 1.000 assurés, contre 314 en 1932--le nombre des cas de maladie ayant donc monté de 1932 à 1935 d'environ 33%--ceci démontre que l'état de santé des ouvriers et employés allemands est devenu moins bon. On constate que depuis 1932 la fréquence des cas de maladie a monté de façon constante.

Principe autoritaire au lieu d'autonomie.

Il va sans dire que les Nazis ont voulu créer des garanties pour empêcher que les représentants ouvriers dans les organes de direction des assurances sociales sabotent les avilissements introduits. Ils ont donc aboli tous les organes autonomes d'administration des assurances sociales et introduit à la place le principe autoritaire. Aux conseils élus par les assurés on substitua des dirigeants désignés par le gouvernement et les caisses d'entreprise sont placées sous la direction immédiate du chef d'entreprise ou de son représentant.

Les bureaucrates mis au pas, libérés du contrôle des assurés, ont souvent encore par la voie administrative avili les prestations des assurances sociales au-delà de ce que prévoyaient les caisses nazies.

Sous le régime autoritaire nazi, c'est la presse folle autour de l'assiette au beurre des assurances sociales: la part des dépenses administratives dans les dépenses totales de l'assurance-maladie qui pendant la République, avait baissé de 7,2% (en 1924) à 6,5% (en 1927) a monté en régime nazi jusqu'à 9,5% (en 1936)!

Le personnel augmenta dans l'assurance-maladie	de	1933 à 36	de 10%	les frais	12%
" accidents	de	1932 à 35	de 13,6%	de person-	5%
" invalidité	de	1932 à 35	de 18,3%	nel de	14,7%
" des employés	de	1932 à 36	de 34,8%		10%

Employeurs et Nazis contre les travailleurs. La vieille aspiration des patrons réactionnaires allemands était d'empêcher que les prestations des assurances sociales fussent améliorées, ce qui aurait pu entraîner la nécessité de subventions plus élevées du Reich, ou bien de versements plus élevés de la part des employeurs; ils voulaient aussi priver les travailleurs de la possibilité d'exercer de l'influence sur la gestion des fonds réunis par eux. Les Nazis ont donné satisfaction à ce désir. Ils ont violé toutes leurs promesses de majorer les rentes et pensions. Les réductions pratiquées dans la période allant de 1930 à 1932 n'ont non seulement pas été supprimées mais même été rendues permanentes. L'indemnité de maladie et allocation au décès furent réduites davantage. Dans l'assurance invalidité et vieillesse des ouvriers et employés, les avilissements introduits par les décrets-lois furent rendus durables pour ceux qui bénéficiaient déjà de rentes avant le 1er janvier 1934. Les rentes payées pour la première fois après cette date furent abaissées encore davantage! Cependant chose plus grave:

Le paiement futur de rentes est mis en question

Quand, en décembre 1933, les Nazis procédèrent à une diminution ultérieure des prestations déjà basses de l'assurance vieillesse et invalidité, ils déclarèrent que par la remise en vigueur d'un ancien procédé actuariel le paiement futur des rentes et pensions était garanti. La condition préalable pour une véritable garantie des rentes et pensions, est toutefois que soit complété le fonds de réserve. Les réserves en effet des assurances allemandes, ne sont pas suffisantes pour couvrir mathématiquement les exigences qui pourront leur être posées vu que, pendant la période d'inflation, le capital avait perdu toute sa valeur. Les Nazis promirent de garantir actuariellement tous les titres aux rentes et pensions mais ils ont négligé jusqu'ici de tenir cette promesse. Il est vrai que le Reich s'est engagé, le 21 décembre 1937, à garantir au moyen de subventions le paiement des rentes à condition toutefois que le ministre des Finances se déclare disposé à payer une partie, à déterminer par lui, de la somme qui fait défaut. Or, les ouvriers et employés inscrits à l'assurance ne savent pas si le ministre des Finances sera jamais prêt à accomplir ce devoir. Les ouvriers et employés doivent verser des primes mais avec la crainte que tôt ou tard, vu la politique financière nazie, l'assurance ne sera plus en mesure de payer et qu'ils toucheront plus tard tout au plus une partie de la pension à laquelle ils ont droit. ("Deutsche Sozialversicherung 1933/36, Tatsachen und Zahlen" l'écrit de Ernst Sachsen auquel nous avons emprunté bien des choses dans l'aperçu ci-dessus est une brochure de 110 pages, élaborée avec soin sur la base de renseignements officiels allemands. Elle a paru aux "Editions Nouvelles Internationales", Paris XVI, Boîte postale 30; le prix en est de 25 francs.)

* Chacune des parties du présent article forme un tout en elle-même.

N° 2 Amsterdam, le 5 février 1938.

LES OUVRIERS DU TRANSPORT SOUS LE FASCISME.

Le gouvernement autrichien contre l'Internationale des Transports.- (I.T.F.) Après les événements de février 1934, bien des cheminots autrichiens furent licenciés du service des chemins de fer fédéraux avec perte, pour eux et leurs familles, de tous les titres à la retraite. La Fédération internationale des ouvrier du transport (I.T.F.) a immédiatement cree alors une organisation de secours venant en aide aux familles de cheminots les plus durement éprouvées. Les secours étaient payés aux interessés par des hommes de confiance de l Internationale des transports. A présent les autorités autrichiennes ont interdit à ces hommes de confiance l'acceptation des fond que leur envoie l'Internationale des transports et la distribution de l'argent aux cheminots revoqués et à leur famille! On leur a déclaré que dorénavant toute activité dans le cadre de l'organisation de secours de la Fédération internationale des ouvriers du transport serait passible de punition.

Pour juger de la portée de ce geste du gouvernement autrichien à l'égard de l'action de solidarité de l'organisation internationale des travailleurs des transports, il faut savoir comment ce même gouvernement agit vis-à-vis d'institutions analogues de secours creées par les Nazis. Il a autorisé l'ancien député pan-germanique Langoth a constituer une caisse de secours aux nationaux-socialistes arrêtés et frappés de mesures disciplinaires à l'occasion du mouvement subversif nazi de juillet 1934 dans lequel Dollfuss fut assassiné--ou par la suite en raison d'activité clandestine. Par un décret special du ministre de l Intérieur, le Fonds Langoth fut autorisé à désigner dans tous les districts de l'Autriche ses propres hommes de confiance, à faire recueillir par ceux-ci des fonds au profit des Nazis punis et à distribuer les sommes ainsi réunies aux familles des prisonniers et aux Nazis frappés de revocation de leur emploi. Le ministère de la Justice a donné l'instruction aux directeurs des établissements pénitentiaires d'accepter du Fonds Langoth les sommes destinées aux Nazis écroués et de payer ces sommes aux détenus. Les autorités autrichiennesvont donc jusqu'à prendre soin des Nazis emprisonnés et punis. En même temps l'organisation de secours instituée par la Fédération internationale des transports à l'intention des syndicalistes emprisonnés ou revoqués est interdite et toute activité dans son cadre menacée de punitions.

Cette injustice révoltante caractérise mieux que toute autre chose le fascisme autrichien.

L'organe "Die Reichsbahn" est confisqué.---------- (I.T.F.) L'aperçu annuel provisoire *) sur la Reichsbahn qui donne, avec une franchise inaccoutumée une image de la manière dont est gérée et exploitée cette importante entreprise allemande, a eu un certain retentissement. C'est ce qui a amené les autorités nazies a interdire --ainsi que l'annonce le "Daily Herald" du 24 janvier--le premier numéro du périodique "Die Reichsbahn" où avait paru l'aperçu en question et à faire confisquer par la police tous les exemplaires sur lesquels on a pu mettre la main.

*) Un extrait détaillé de l'écrit a paru dans "Fascisme" du 22 janvier pages 9 - 12.

Quand Hitler s'amuse..... les travailleurs ne sont pas à la fête.//..... (I.T.F.) Pendant les 10 jours qu'a duré le dernier congrès du Parti nazi, la direction des tramways de Nuremberg a augmenté les heures de travail dans le service roulant de 8 heures 10 en moyenne, à 11 h.20. " Vu que toute la main-d'oeuvre disponible a dû être mise à contribution à outrance, le personnel ne put obtenir ni congé ni jours de repos". Ainsi écrit le periodique technique allemand "Verkehrstechnik" de Berlin N° du 20 octobre 1937.

Recul des taxis en Allemagne (I.T.F.) Il a été communiqué au Congrès des employeurs dans l'industrie allemande des autos-taxis que le nombre de taxis en service en Allemagne a baissé en un an de 23.918 (en 1935) à 12.279 (en 1936). En 1932, ce nombre était encore de 26.800. (Arbeit und Staat, organe mensuel de propagande nazie parmi les chauffeurs et travailleurs des services de factage et de camionnage, décembre 1937.)